



EDITO

par Bernard Devert,
Président Fondateur
d'Habitat et Humanisme



Les raisons d'espérer qu'offre la finance solidaire pour lutter contre le mal-logement

L'insuffisance criante du nombre de logements est ce réel contre lequel on "se cogne", tant le mal-logement nous résiste.

La situation de vulnérabilité consécutive au chômage massif n'est naturellement pas étrangère au fait que ceux qui n'accèdent pas un emploi, ou ne le retrouvent pas, sont victimes d'une double peine : l'absence de travail entraînant le refus du logement et réciproquement.

Le mal-logement est lié à l'indifférence. Cette indifférence trouve rapidement avec le politique un "bouc émissaire", accusé de ne point tenir ses promesses. Certes. Seulement, la cohésion sociale ne se construit ni dans des indignations faciles, ni dans des attentes passives mais à partir de fertiles mobilisations pour mettre en œuvre les valeurs de notre République, socle de notre démocratie. Comment parler de liberté quand l'angoisse étirent des milliers de nos concitoyens en attente, chaque soir, d'un abri. Quelle égalité en droit lorsque l'hébergement est refusé au motif qu'il n'y a pas de place, mais alors quelle place notre Société réserve-t-elle aux plus fragiles. Quelle fraternité se construit quand des hommes, des femmes et des enfants restent aux portes du logement.

Quand le moi l'emporte sur toute autre considération, il n'y a pas de toit. L'indifférence assigne à l'errance les plus fragiles.

Cependant, des raisons d'espérer se font jour ; l'une d'entre elle est la finance solidaire pour lutter contre le mal-logement.

Comment ne pas saluer l'intérêt que suscite l'entrepreneuriat social auprès des jeunes, notamment de ceux qui, à la sortie des Grandes Ecoles, ne privilégient plus systématiquement les postes les mieux rémunérés pour s'interroger sur leur participation à cette nouvelle forme d'économie.

La finance solidaire est "le carburant" de l'acte d'entreprendre. Une dynamique se fait jour, non pas enfermée dans une approche réparatrice mais créatrice, les acteurs de cette nouvelle économie refusant de considérer la montée des précarités comme une fatalité.

L'heure fait apparaître non pas une "main invisible" redoutable, pilotant à l'aveugle et conduisant vers les récifs, mais des mains ouvertes et expertes bâtissant des projets qui sont autant d'essais, transformant une économie vers plus d'humanité.

Que représente cette épargne solidaire ? Un peu plus de 1/1000 de l'actif circulant des Français.

La finance solidaire était, il y a encore 10 ans, un engagement de militants, elle est aujourd'hui une recherche largement partagée dans une conscience mobilisatrice visant la réconciliation de l'économie et du social. Imaginons que cette épargne solidaire passe de 1/1000 à 1% de cet actif, c'est une nouvelle donne mettant en échec la précarité. Il est de notre responsabilité de la mettre en œuvre.

Cette forme d'économie, richesse de l'esprit d'entreprendre, met hors d'âge la maxime de Montaigne : le profit de l'un est le dommage de l'autre. Les lignes ont bougé, des rêves se réalisent ; la trace de gratuité dans l'économie semblait folie, voici qu'elle suscite des résultats encourageants dans cette recherche d'une économie positive.

L'épargne solidaire a permis en 2015 de bâtir pour plus de 3 500 foyers en situation d'exclusion.

Développer l'épargne solidaire est une urgence. L'heure n'est plus celle des grands soirs mais de ces matins où, avec enthousiasme, nous voici appelés à entreprendre pour une Société "autrement". Comment la désert, se souvenant qu'un toit pour tous, c'est un emploi pour beaucoup.

La nécessaire mobilisation autour de la Finance Solidaire

La Finance Solidaire représente une des formes de "l'Impact Investing" déjà bien établie en France dont l'univers d'investissement est orienté vers des activités jugées à la fois économiquement rentables et socialement utiles.

Financier privilégié du logement très social, elle poursuit son avancée par delà les crises et les soubresauts de marché, répondant ainsi à un besoin retrouvé de sens et de lien entre finance de marché et économie réelle dont les initiatives académiques et praticiennes autour de la mesure d'impact social* sont aujourd'hui la marque.

A l'aune de la formidable montée en puissance de l'Épargne Salariale Solidaire, l'Assurance-Vie Solidaire attend cependant son heure...

* *CF Guide du retour social sur investissement (SROI) chez Essec Business School*



ECLAIRAGE

Michel Camdessus, Président du COSEF (Comité d'Orientation et de Suivi de l'Emploi des Fonds) du Fonds de Cohésion Sociale

Finances Solidaires, quelles priorités ?

Une fois de plus, la lecture de l'excellent rapport de FINANSOL, cette fois pour 2015, me plonge dans des sentiments contradictoires

De satisfaction certes d'abord, puisque malgré des circonstances adverses, la finance solidaire tient bon et nous pouvons applaudir le chemin parcouru depuis ses premiers balbutiements il y a trente-deux ans¹. L'encours de l'épargne solidaire à 0,16 % progresse légèrement dans l'épargne financière des Français et son taux de croissance est supérieur à celui de celle-ci. Au total, plus d'un million d'épargnants ont souscrit à fin 2014 des placements solidaires. Au surplus, ces derniers mois ont été témoins d'heureuses initiatives, tant françaises qu'euro-péennes, qu'il s'agisse de la loi du 31 juillet 2014 sur l'économie sociale et solidaire ou des initiatives de la Commission européenne sous l'impulsion en particulier de M. Barnier.

Les raisons de perplexité demeurent malheureusement. Depuis bien longtemps, je pense – et les crises que nous vivons (inégalités croissantes, climat, migrations, terrorisme) me confirment dans cette conviction – qu'il n'y a de solutions aux problèmes de notre temps que dans un surcroît de fraternité, ce seul devoir que la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme de 1948 attend de tout homme parce qu'il est homme. Or, qui dit fraternité dit partage et don. C'est de là que jaillit ma perplexité. Comment se peut-il que dans un pays de vieille tradition chrétienne qui se prétend aussi le pays des Droits de l'Homme, la finance solidaire n'atteigne qu'un taux aussi faible et en soit réduite à limiter ses ambitions à atteindre 1% de l'épargne financière au bout, au mieux, d'une dizaine d'années ? Ceci nous met face à l'urgence de ne pas baisser les bras et, au contraire, faisant fond sur le magnifique travail de tant de volontaires et d'associations actives sur ce terrain, d'intensifier nos efforts

pour convaincre tous les épargnants qu'ils peuvent sans risques particuliers devenir acteurs de l'épargne solidaire. Ceci nous suggère quelques priorités :

Tenter d'ouvrir de nouveaux espaces à la solidarité

Il m'apparaît en particulier que le domaine de l'assurance-vie mérite tous nos efforts puisqu'elle est le secteur auquel les Français consacrent autour de 40 % de leur épargne, alors que l'offre en contrats solidaires de ce type reste marginale.

Obtenir une offre plus systématique d'instruments solidaires par les banques

Il est très surprenant et regrettable que bien des institutions bancaires dont les dirigeants manifestent une grande ouverture d'esprit à l'égard de la finance solidaire, n'offrent pas de manière régulière des instruments authentiquement solidaires à leurs clients dans l'éventail des produits d'investissements qu'ils leur proposent.

Nous garder, enfin, de trop attendre, en bons Français, de la loi ou des progrès de la réglementation fiscale.

Certaines avancées sont encore nécessaires ; elles seront bienvenues, mais nous le voyons : une grande loi ne suffit pas, il s'en faut, à provoquer le saut quantitatif nécessaire. La priorité me semble donc se trouver dans le faire connaître, la pédagogie et l'explication. Oui, beaucoup trop de Français ne savent pas encore que générosité et bonne préservation de leur épargne sont parfaitement compatibles. Diffusons donc cette bonne nouvelle et profitons de toutes occasions telles que la COP21 que nous venons de vivre pour faire comprendre que la qualité de vie dans le monde que nous léguons, avec nos patrimoines, à nos enfants dépendra beaucoup de nos efforts d'aujourd'hui pour plus de générosité.

¹ Avec le lancement du fonds "Faim et Développement" du CCFD.



CHIFFRES CLEF EPARGNE SOLIDAIRE

PLACEMENTS FINANCIERS
des MÉNAGES FRANÇAIS
4 313 Milliards d'euros*

dont

EPARGNE SOLIDAIRE
6, 84 Milliards d'euros **

0,16%
des PLACEMENTS FINANCIERS

1 Million
d'ÉPARGNANTS SOLIDAIRES

* Source FFSA au 31/12/2014, ** Source FINANSOL au 31/12/2014

ANALYSE

GONZAGUE LARMANJAT, Responsable Assurance-Vie
- Pôle Ressources Financières HH

LES ENJEUX DE L'ASSURANCE-VIE SOLIDAIRE



Le développement de l'épargne solidaire se fait aujourd'hui au travers de deux canaux principaux, les livrets bancaires et l'épargne salariale. Les livrets bancaires sont mis à mal par la faiblesse des taux d'intérêt... L'épargne salariale a déjà connu un bel essor sous l'effet notamment d'une réglementation incitative.

Une troisième voie existe pourtant, celle de l'assurance-vie. Structurellement l'assurance-vie présente trois atouts majeurs :

- Le plus gros volume d'épargne de long terme avec près de 40% de l'épargne financière et bancaire,
- Une épargne de long terme compatible avec les projets de l'économie sociale et solidaire,
- Une épargne en progression continue.

Etonnant que, forte de ces atouts, l'assurance-vie soit aussi peu présente dans l'épargne solidaire et de partage. Quels sont les écueils, où sont nos espoirs ?

L'assurance-vie, dans sa forme la plus répandue dite "en Euros", obéit à une réglementation très exigeante et à des règles de gestion technique très complexes dont le maître-mot est "capital garanti". L'assureur s'engage en effet à rembourser à tout moment "le capital et les intérêts" cumulés pendant toute la durée du contrat... Pour y parvenir il sera soucieux de conjuguer au mieux le couple rendement/risque et de ne pas s'exposer au moindre placement qui viendrait fragiliser cet équilibre notamment en termes de liquidité... Il y va de sa responsabilité.

D'autre part, et compte tenu de la forte implication de l'assurance dans le financement de la dette d'Etat, on comprend la prudence extrême des pouvoirs publics à ne pas intervenir même si une modeste contribution obligatoire de 0.1% des encours en euros, soit 1,3 Milliard €, donnerait un "coup de pouce" formidable à l'économie sociale et solidaire...

Notre espoir doit donc se placer sur les autres formes d'assurance-vie.

Nous pensons notamment aux nouvelles formules "Euro Croissance" plus axées sur le long terme (épargne disponible à échéance fixe) et donc moins exposées au risque de liquidité. Serait-ce si incongru d'obliger ces contrats à placer 1% de leurs actifs dans le social et solidaire ? ... Un combat à mener en vue de la prochaine loi de Finance.

Notre autre espoir se place dans l'assurance-vie dite "en unités de compte" tel le FCP Solidarité Habitat et Humanisme.

- Qui dit unité de compte dit absence de garantie en capital de la part de l'assureur,
- Qui dit unité de compte dit sélection potentielle d'un support solidaire par le client,
- Qui dit unité de compte dit liberté d'arbitrage sans contrainte, ni pénalité,
- Qui dit unité de compte dit meilleure performance potentielle à partager.

L'idéal serait d'obtenir du législateur l'obligation de voir figurer une unité de compte "solidaire" dans tous les contrats multisupports de la place comme cela se pratique en épargne salariale !

Souhaitons que les initiatives se multiplient tant au niveau des professionnels de l'assurance que des instances du monde social et des pouvoirs publics pour donner à l'assurance-vie solidaire la place qui lui revient, faute de quoi l'objectif annoncé par FINANSOL de voir l'épargne solidaire atteindre 1% de l'épargne financière des français, soit 40 Milliards €, restera un "vœu pieux".



ACTU

ALEXANDRE RIMBAL,
Responsable épargne financière
- Société Générale

La distribution réseau bancaire : le contrat Erable de la Société Générale

La Société Générale lance une nouvelle assurance-vie, Erable Essentiel, accessible, simple, évolutive et solidaire.

Le succès du Service d'épargne solidaire* qui permet de reverser tout ou partie de ses intérêts à une association a confirmé l'intérêt des clients pour l'épargne solidaire. Il a semblé tout naturel de développer le même type de service au travers de l'assurance-vie, le placement privilégié des français.

Depuis le 10 novembre 2015, il est ainsi possible pour un client Société Générale de rendre solidaire son épargne dans le cadre d'un contrat d'assurance-vie.

Comment ? En souscrivant une assurance-vie Erable Essentiel accessible dès 25 € par mois et en investissant sur SG SOLIDARITE, un fonds de solidarité et de partage, solidaire car ce fonds permet d'investir 5 à 10 % dans des entreprises à forte utilité sociale, de partage car il permet de reverser 50 % des revenus annuels à l'une des 4 associations, dont Habitat et Humanisme.

Dès son lancement, une attention toute particulière a été portée à la visibilité de cette offre par une communication dans les 2.300 agences Société Générale et sur le site internet Société Générale. Cet effort sera prolongé tout au long de l'année au travers de plusieurs prises de parole, notamment lors de la semaine de finance solidaire.

Ce fonds, accessible aujourd'hui aux nouveaux souscripteurs du contrat d'assurance-vie Erable Essentiel, devrait, à partir d'avril 2016, pouvoir être également souscrit par les quelques 600 000 détenteurs actuels du contrat Erable.

* Lancé en décembre 2010, le Service d'épargne solidaire compte aujourd'hui quelques 40.000 clients bénéficiaires et a permis en 2014 de donner 328.000 € aux associations partenaires.

EN PRATIQUE

Interview de OLIVIER SAMAIN, Directeur Distribution Réseau Tiers (CGPI) AXA THEMA

La plateforme de distribution Axa Thema

Longtemps perçu comme un paradoxe, concilier sens et performance est aujourd'hui un concept qui se développe et l'on voit poindre une demande de plus en plus fréquente de clients auprès de leur CGPI (conseiller en gestion de patrimoine indépendant) pour des fonds solidaires alliant performance financière et performance sociale.

C'est pour répondre à cette sollicitation d'un nombre croissant de CGPI que le FCP Solidarité Habitat et Humanisme a été intégré à l'offre de la plateforme de distribution AXA Thema.

"... Outre l'objet social de l'investissement, les critères de sélection des FCP par les conseillers indépendants sont performance et stabilité de celle-ci dans le temps car rappelons-le, leur mission est d'accompagner leurs clients dans leur cycle de vie jusqu'à l'organisation de la transmission de leur patrimoine..."

Dans ce cadre, la performance financière des FCP solidaires 90/10 comme le FCP Solidarité Habitat & Humanisme n'est pas un frein puisqu'ils sont gérés de façon prudente, c'est à dire majoritairement investis en obligations, et ont aujourd'hui des performances tout à fait cohérentes avec celles de la classe d'actif sur laquelle ils sont investis..."

AXA Thema comment ça marche ?

AXA Thema est une enseigne commerciale d'AXA France qui depuis 25 ans met à disposition de ses partenaires professionnels du conseil en gestion

de patrimoine - les CGPI, 4000 cabinets en France aujourd'hui - une offre de produits et de services en lien avec son activité dans le domaine de l'assurance-vie notamment.

Le produit générique qui est mis à disposition est un contrat d'assurance vie classique, avec ses caractéristiques juridiques et fiscales, à l'intérieur duquel les conseillers ont à disposition l'ensemble de la gestion financière disponible sur la place, en architecture ouverte.

Une fois le référencement des nouvelles offres de FCP effectué au sein de la plateforme, l'animation du réseau est très active afin de mettre en relation les CGP avec les sociétés de gestion dont ils distribuent les produits et si besoin assurer leur formation.

"... Mon rôle au quotidien c'est d'organiser la mise en relation des sociétés de gestion avec ces conseillers indépendants. Intégré dans un processus d'animation classique, en tables rondes avec 50 ou 100 CGPI à Paris, à Lyon, à Marseille..., le solidaire devient ainsi une classe d'actif spécifique et à part entière. Il faut démystifier le solidaire et l'intégrer dans nos process traditionnels... La plateforme et son dispositif offrent une solution simple et rapide pour présenter et distribuer le FCP Solidarité Habitat & Humanisme au réseau de CGP"

EN PRATIQUE

LE PROJET ESPACE
EMMANUEL MOUNIER A LYON
VIE GRANDE OUVERTE

Quand l'Épargne
Salariale finance
des projets solidaires

Le FCP Finance et Solidarité, fonds "pur" solidaire dans lequel investissent les fonds d'épargne salariale solidaires du Crédit Agricole pour nourrir leur poche solidaire (entre 5% et 10%) a, en 2014, apporté 6 M€ au projet "Espace Emmanuel Mounier" en souscrivant pour 3M€ à la Foncière Habitat et Humanisme et 3M€ à Entreprendre pour Humaniser la Dépendance. De plus, 1M€ a été apporté par la banque privée de CR Centre Est.

Sur le site des anciennes prisons Saint-Paul de Lyon, Habitat et Humanisme en partenariat avec La Pierre Angulaire/EHD a bâti un ensemble innovant d'habitat intergénérationnel et solidaire qui accueille des personnes convalescentes en sortie d'hôpital dans l'incapacité de rejoindre un domicile, et des étudiants à faibles ressources. La résidence comprend 101 logements étudiants dont 21 en colocations, et 21 logements pour des personnes en sortie d'hôpital, ainsi que des espaces communs : buanderie, tisanerie, salle de télévision.

Accompagnés par une équipe de bénévoles dédiée, les étudiants sont responsables du vivre ensemble au sein de la résidence et assurent présence et services auprès des personnes convalescentes.

Le projet Espace Emmanuel Mounier

- La Vie Grande Ouverte - a remporté le prix

Convergence 2012 qui récompense les meilleurs partenariats entre les secteurs privés, publics et solidaires en France et à l'étranger pour la réduction de la pauvreté.

Le projet est lauréat catégorie Idée Innovante, du prix "Vivre ensemble aujourd'hui et demain" 2013, organisé par Icade et la Caisse des Dépôts et Consignations.

Il a également reçu le prix 2015 du programme solidaire des 6^e Trophées Logement & Territoires (TLT).

TÉMOIGNAGE

Entretien avec LAURE DELAHOUSSE

Directrice du développement et des gestions spécialisées à l'AFG



L'ÉPARGNE SALARIALE SOLIDAIRE, LES RAISONS DU SUCCÈS

Passé puis dépassé l'étonnement qu'a suscité la promulgation de la loi Fabius en 2001 sur l'épargne solidaire et l'obligation pour les entreprises de proposer un FCPE solidaire au sein de leur "Plan Partenarial d'Épargne Salariale Volontaire" (PPESV devenu PERCO) puis à partir de 2008 dans leur PEE, les grands acteurs de la gestion financière se sont attelés avec l'aide du Ministère du Travail et des partenaires sociaux à en comprendre les contours pour en faciliter la mise en œuvre dans le respect de leurs objectifs propres, l'AFG en tant que représentant des sociétés de gestion et l'AMF comme protectrice de l'épargne des français.

Dans ce cadre, le rôle de l'AFG et de ses partenaires a été de transformer une volonté politique en un possible sur le plan technique, gérable pour les professionnels, et d'obtenir des délais pour que chacun ait le temps de se mettre en ordre de marche : faire en sorte que le **texte soit applicable** en favorisant une montée en puissance progressive vers les 5% à 10% d'entreprises solidaires en portefeuille, **aider les sociétés de gestion à rentrer en contact avec les acteurs solidaires**, faire

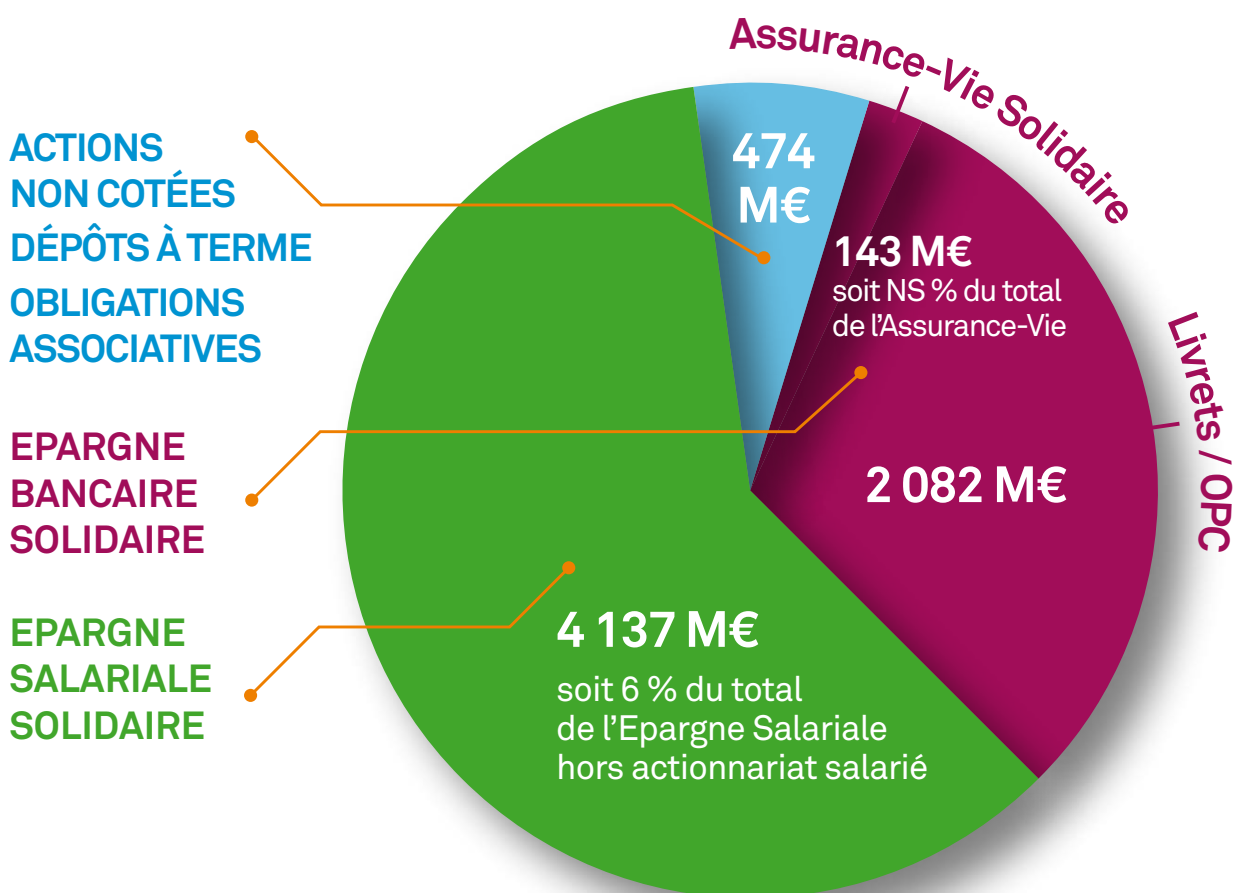
régulièrement **des rappels sur le respect à venir de cette loi pour que les plans d'entreprises ne soient pas invalidés, jouer le rôle d'intermédiaire entre l'AMF et les sociétés de gestion** pour qu'elles nous reviennent sur leurs difficultés opérationnelles et enfin **militier pour la mise en place d'un agrément solidaire des Directes pour les entreprises solidaires et d'un label Finansol pour les FCP solidaires** afin de ne pas faire courir de risques aux clients entreprises et aux salariés.

"... Au départ, les investissements dans les fonds solidaires étaient très concentrés sur quelques acteurs, et Habitat et Humanisme, aux côtés de la Sifa et de l'Adie, a été un des premiers acteurs solidaires à être identifié et choisi par les gestionnaires d'actifs, parce que son projet était construit par des professionnels, Bernard Devert connaissait bien son métier, avec des actifs immobiliers importants. Il y a eu une confiance dans ce projet qui se tenait aussi bien économiquement que socialement..."
L'Épargne Salariale Solidaire représente au 30 juin 2015 près de 5 milliards d'euros soit environ 7% de l'épargne salariale

(hors actionnariat salarié) et près de la moitié de l'épargne solidaire dans sa globalité. Cette épargne croît chaque année plus vite que l'épargne salariale classique avec par exemple une hausse de 28% sur 1 an au 30 juin 2015 contre une hausse de seulement 8% pour l'épargne salariale. Elle est selon nous loin d'avoir atteint son rythme de croisière.

Les raisons du succès sont à trouver dans une épargne dont la structure - longue et peu arbitrée - se prête à un investissement dans l'économie solidaire mais aussi à ce que en externe, de grands acteurs se soient mobilisés - Finansol ou la SIFA - comme intermédiaires entre le monde financier et le monde solidaire, et enfin au fait que son projet a été porté en interne par les représentants syndicaux dans un climat de confiance avec les salariés, qui rappelons-le, ont été les porteurs du projet par le choix d'investissement solidaire qu'ils ont effectué au sein de leur portefeuille d'épargne salariale.

L'Épargne Solidaire en France : 6 836 Millions d'Euros* dont :



* Source FINANSOL / FFSA / AFG au 31/12/2014



Petit précis de l'évaluation de l'impact social

Entreprises sociales, associations, fondations, ces organisations ont en commun d'œuvrer pour le bien de la société plutôt que pour celui de quelques-uns. Exclusion, dépendance, santé, environnement,... elles placent l'intérêt général au cœur de leurs activités pour produire un impact social positif.

Or l'impact social ne se décrète pas, il se prouve au quotidien. Des méthodes sont nées pour l'évaluer mais leur utilisation reste complexe et marginale.

En rendant ses fondamentaux accessibles à tous, cet ouvrage, fruit d'un travail collectif, ambitionne d'impulser la généralisation de cette pratique émergente et bientôt, nous en sommes persuadés, incontournable.



La démarche de mesure d'impact social chez BNP Invest Partners

Conscient de la double nécessité de fournir un retour aux épargnants sur l'impact social de leurs placements solidaires au travers notamment de leur épargne salariale et par là même d'améliorer le processus d'analyse de la mission sociale de ses investissements, BNP Investment Partners a élaboré une grille d'analyse et un rapport semestriel de performance sociale de ses investissements solidaires.

Cinq étapes clef :

- Rencontrer les 15 entreprises partenaires pour repartir du terrain de leur mission sociale et des indicateurs qu'ils mesurent déjà,
- Définir une dizaine de domaines d'actions sociales correspondant chacun à la mission première de chacune des entreprises partenaires : l'accès à l'emploi, l'accès au logement, l'accès à la santé et le maintien de l'autonomie, la protection de l'environnement...
- Créer sur chacun des domaines d'action sociale, en partenariat avec KIMSO - cabinet spécialisé en mesure d'impact - une base d'indicateurs à remplir par les partenaires, permettant de répondre à trois grandes questions : qui sont les bénéficiaires ? situation personnelle, familiale, financière, d'exclusion / quelles sont les réalisations concrètes des entreprises ? logements créés, bénévoles accompagnants / quel impact sur les bénéficiaires ?

quelle stabilité, quel tremplin vers un logement classique, quel coût évité pour l'Etat ?... en repartant dès que possible d'indicateurs déjà acceptés et collectés, par exemple par la DIRECCTE pour les entreprises d'insertion,

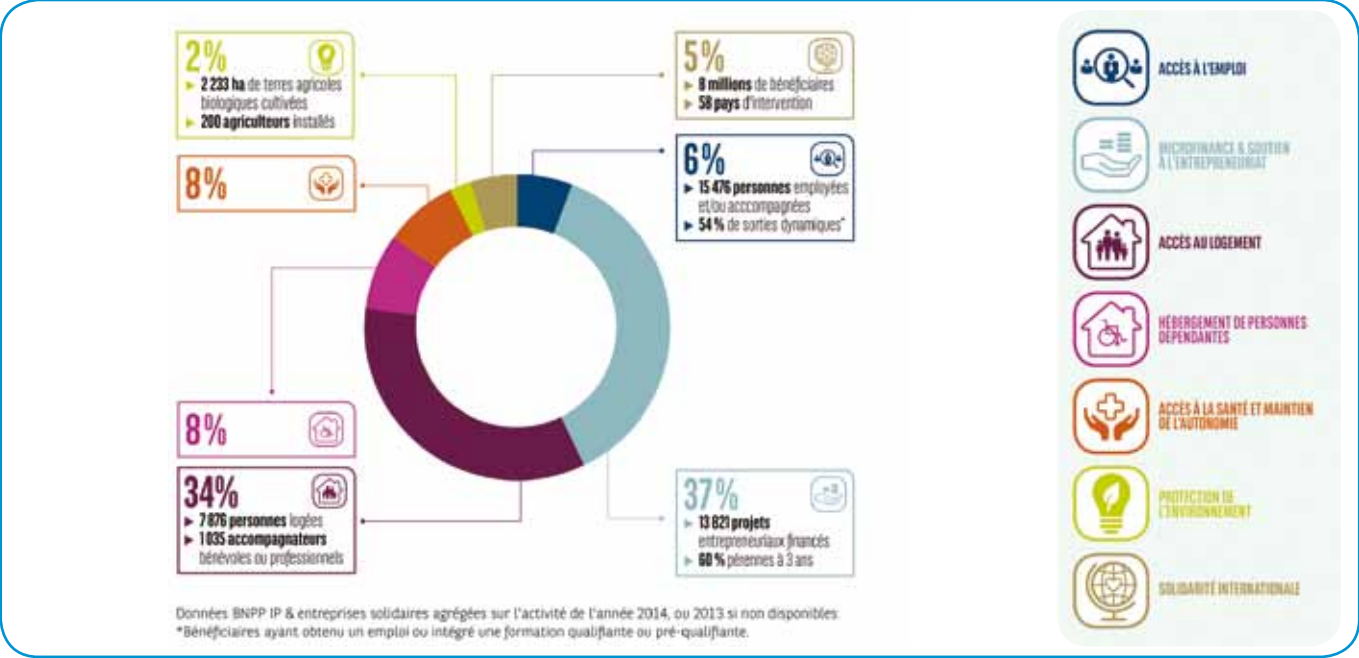
• Sélectionner avec les entreprises, à partir de ce tableau de bord, les deux indicateurs clef les plus pertinents pour chacun des domaines d'action sociale, et les plus explicites pour les épargnants dans le rapport de performance sociale,

• Organiser la communication autour du reporting de performance sociale auprès des salariés ou des conseillers du réseau qui vendent les fonds solidaires.

"... Il faut planter dans les esprits l'utilité de lire ce document court : à un problème de société, là avec Habitat et Humanisme l'exemple du mal logement, il existe des solutions concrètes et efficaces et c'est là-dessus que l'on peut positionner les acteurs dans lesquels on investit. Avec une rotation tous les 6 mois, cela doit nous permettre de couvrir tous les enjeux de société et de faire prendre conscience aux épargnants de la façon dont ils y contribuent : grâce à mon acte d'épargne, j'ai pu apporter ma petite contribution positive à ces problèmes..."

Répartition du portefeuille au 30/06/2015
Ventilation par domaine d'action sociale des montants investis

"Extrait du rapport de performance sociale des investissements solidaires de BNP Paribas Investment Partners"



Clef de lecture : le fonds est investi à 34% dans le logement et les 3 acteurs du logement, (la Foncière HH, SNL Prologues, et la Foncière Chénelet) ont au total logé 7 876 personnes et disposent au total de 1 035 personnes accompagnantes pour cette mission. Les chiffres de chacun des acteurs du logement ont été additionnés.

La mesure de l'impact social chez Habitat et Humanisme, un enjeu pour son développement

Depuis 30 ans, Habitat et Humanisme agit en faveur du logement et de l'insertion des personnes en difficulté. Pour mener à bien sa mission, le Mouvement s'est doté d'outils innovants comme une société Foncière et des Agences Immobilières à Vocation Sociale et a développé une gamme de placements solidaires. La nature même de ses structures a depuis longtemps conduit Habitat et Humanisme à rendre compte sur les différents pans de son action.

Dans le cadre de sa stratégie 2020, le Mouvement a décidé d'aller plus loin et de s'engager de manière volontaire dans une démarche structurée de mesure d'impact, pour évaluer son action, valoriser la plus-value de ses projets et apporter son expertise dans le débat public et économique.

L'objectif est en premier lieu de disposer en interne d'une vision claire des effets de son action, dans le champ social, mais aussi environnemental et sociétal, afin de pouvoir progresser et être plus efficace. Il s'agit également de répondre à une forte demande de ses différents partenaires, notamment les Fonds de l'Epargne Salariale Solidaire et les entreprises mécènes, qui doivent eux-mêmes rendre compte de leurs investissements à leurs parties prenantes, clients, actionnaires et collaborateurs.

Le Mouvement s'est d'ores et déjà doté d'outils de pilotage de l'action terrain partagés par l'ensemble de ses structures (Fédération, associations, AIVS*, Foncière), permettant d'avoir une vision globale du nombre et de la nature des logements produits et gérés, de la typologie des personnes logées et du nombre et du contenu des mesures d'accompagnement menées.

Mais au-delà de ces données chiffrées, l'enjeu de ce travail d'investigation et de mesure est aussi de rendre compte de manière qualitative des effets produits sur le mieux-être de personnes en souffrance, sur la restauration du lien social, le changement de regard sur l'exclusion, ... autant d'éléments qui contribuent à transformer en profondeur la société et qui réalisent l'objectif d'Habitat et Humanisme de contribuer à une ville et une économie plus fraternelles.

* Agence Immobilière à Vocation Sociale

pour
Investir Agir

est édité par
habitat et humanisme

Directeur de la publication :
Bernard Devert

Rédactrice en chef :
Nathalie Monnoyeur

Comité de rédaction :
Marie Saveroux, Alix Guibert, Xavier Decroix, Gonzague Larmanjat

Maquette et création :
Onna Noko

Date de publication :
1^{er} semestre 2016

Crédits Photos :
Luc Benevello, Jeremy Jung, Guillaume Atger.

ISSN 2416-9919

NOUS CONTACTER

Alix Guibert Responsable des ressources financières
Tél. 04 72 27 42 58
a.guibert@habitat-humanisme.org

69 chemin de Vassieux • 69647 Caluire et Cuire
Tél. 04 72 27 42 58
contact@habitat-humanisme.org